

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE du 13 FEVRIER 2024 à 14h**

Date de la convocation : 06/02/2024

Date d'affichage : 06/02/2024

NOMBRE DE MEMBRES		
EN EXERCICE	PRESENTS	VOTANTS
23	22	23

L'an deux mille vingt-trois, le treize février, à vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal de Balbigny se sont réunis en mairie de Balbigny sous la présidence de M. DUPIN Gilles, Maire, après avoir été dûment convoqués dans les délais légaux le 06/02/2024.

L'avis de la tenue de la présente réunion a été affiché le jour même de l'envoi des convocations sur le panneau officiel de la mairie.

Mme DUFOUR Françoise – M CHOMAT Pascal - Mme VERPY Evelyne- M. Jean Marc VOLLE - Mme TRIOMPHE Christine – M PADET René - Mme CARTON Marie Claude - Mme DURON Josette - M PONCET Marc - MME FERRE Odile - Mme PEILLON Jacqueline - M LAMURE Christophe - M YENIL Etienne - Mme CHABANNE Christelle – Mme PERRIN Cécile – Mme BLANCHARD Claude - Mme PALMIER Catherine - Mme COLOMB Florence - M CELEN Devris - M NAULIN Jean Yves - Mme DURON Sabrina

Pouvoirs déposés : M BOULOGNE Jérôme donne pouvoir à Mme VERPY Evelyne

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme DUFOUR Françoise

Objet : Indemnités du Maire, des adjoints et des conseillers délégués

M. le Maire expose :

Suite à la démission d'un conseiller municipal délégué, il conviendra de délibérer sur les indemnités d'élus.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Maire expose les conditions du versement des indemnités à savoir :

Indemnités du Maire : Taux maximum (% de l'Indice Brut 1027) : 51,6 % soit un montant brut mensuel maximum de 2 121.03 €

Indemnités des adjoints : Taux maximum (% de l'IBT 1027) : 19,8 % soit un montant brut mensuel maximum de 813.88 €

Indemnités des conseillers délégués : comprises dans l'enveloppe constituée des indemnités maximales susceptibles d'être allouées au maire et aux adjoints en exercice.

M. le Maire propose de conserver les mêmes taux que précédemment à savoir :

<i>Fonction</i>	<i>NOM Prénom</i>	<i>Pourcentage indice 1015</i>	<i>Montant mensuel brut à ce jour</i>
Maire	DUPIN Gilles	45 %	1 849.73 €
1 ^{ère} Adjointe	DUFOUR Françoise	12 %	493.26 €
2 ^{ème} Adjoint	CHOMAT Pascal	12 %	493.26 €
3 ^{ème} Adjointe	VERPY Evelyne	12 %	493.26 €
4 ^{ème} Adjoint	VOLLE Jean Marc	12 %	493.26 €
5 ^{ème} Adjointe	TRIOMPHE Christine	12 %	493.26 €
6 ^{ème} Adjoint	PADET René	12 %	493.26 €
1er Conseiller délégué	LAMURE Christophe	4 %	164.42 €
3 ^e conseiller délégué	DURON Josette	4 %	164.42 €

Ces indemnités sont payées mensuellement et revalorisées en fonction de la valeur du point d'indice des fonctionnaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité par 20 voix pour et 1 abstention et 2 contre :

DECIDE le versement des indemnités telles que mentionnées dans le tableau ci-dessus avec effet au 1^{er} février 2024 pour l'ensemble des personnes concernées.

Le Maire,
Gilles DUPIN,

Fait et délibéré à Balbigny,
Copie certifiée conforme
A Balbigny, le 13/02/2024

